



# PASS SANTÉ JEUNES

“ Le bien-être et la santé des jeunes sont une priorité. ”

**Renaud MUSELIER**

Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



**Le Pass santé jeunes vous accompagne dans votre parcours de santé. Il vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé.**

## ■ QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

**Les jeunes filles et garçons de moins de 26 ans inscrits :** dans un lycée, dans un centre de formation d'apprentis (CFA), dans un établissement de formation sanitaire et sociale, dans un établissement d'enseignement supérieur, dans une mission locale, à Pôle Emploi ; ou bien en stage de formation professionnelle, en contrat de professionnalisation, en contrat Emploi d'avenir ou encore au service civique en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## ■ COMMENT L'OBTENIR ?

En le commandant sur [passantejeunes.maregionsud.fr](http://passantejeunes.maregionsud.fr)

- Fournir une pièce justificative : certificat de scolarité ou toute autre pièce justifiant de votre statut.

- Envoi du chéquier-coupon à l'adresse postale de votre choix, sous pli confidentiel.

## ■ QUE CONTIENT-IL ?

Il vous permet de rencontrer gratuitement des professionnels de santé (médecins et pharmaciens) et aussi de bénéficier d'une prestation de laboratoire d'analyses médicales.

**Le PASS est gratuit et s'utilise sans votre carte vitale.**

**Pour toute information concernant le Pass Santé Jeunes**

04 88 73 80 00 ou [pass-sante@info-maregionsud.fr](mailto:pass-sante@info-maregionsud.fr)

**Pour commander votre chéquier et l'activer avant sa première utilisation :**

[passantejeunes.maregionsud.fr](http://passantejeunes.maregionsud.fr)

Site partenaire : [www.parlons-sexualites.fr](http://www.parlons-sexualites.fr)